L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT: -NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN 10 NOVEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 61, rue de Chartres

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance ..... $ 5
L'abonné ne pourra cesser son abonnement, sans donner avis de son intention, que deux jours après l'expiration de son abonnement.
ANNONCES.—Une pinette par ligne, pour chaque ligne anglaise, pour la première insertion et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins qu'une pinette, pour chaque insertion.
Les ANNONCES qui ne seront pas marquées du nombre de fois qu'elles devront être insérées, seront insérées jusqu'à ordre contraire, et payées en conséquence de cette disposition.
Les prix des annonces payables aux époques fixées ci-après, ou à mesure qu'elles seront insérées, lorsque de courtes échéances ne seront pas stipulées.
W. M. H. WEISSE, Gérant.

POUR STULOIS. Le bateau à vapeur neuf et rapide, capitaine Bell, BEVERNEN, partira demain, pour le reste du jour, pour la ligne ci-dessus, et pour les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au bureau de la ligne, No. 2, Commerce, coin de Magazine.
RUDIGER, WOODS & Co.

POUR MOBILE. Le bateau à vapeur neuf et rapide, capitaine Bell, pour le reste du jour, pour la ligne ci-dessus, et pour les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au bureau de la ligne, No. 2, Commerce, coin de Magazine.
RUDIGER, WOODS & Co.

**POUR BATON-ROUG